

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 du Conseil de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle du Centre communautaire, située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h.

Sont présents : les conseillers messieurs Michel Prince, Rémy Larouche, Christine Marchand, Serge Breton, Michel Dumont et Pierre Boisvert, sous la présidence du maire, monsieur André Henri.

Également présente : Thérèse Lemay directrice générale et secrétaire-trésorière.

3 Novembre 2014 1. Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur André Henri déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h le 3 novembre 2014.

2014-11-198 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Pierre Boisvert, appuyé par la conseillère Christine Marchand, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que l'ordre du jour est adopté.

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre
3. Adoption du procès-verbal (corrections)
4. Rapport du maire
5. Convocation commission municipale (exemption taxes A.R.L.N)
6. Délimiter l'emprise des chemins municipaux
7. Date prévu pour le brunch dimanche le 14 décembre
8. Date du budget 2015
9. Dossier « Programme d'infrastructure volet 2.5»
10. Achat micro et haut- parleur pour la salle
11. Traverse de route pour motoneige
12. Résolution pour redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole
13. Rapport SPAA
14. Inspecteur municipal
15. Lettre : Dani Bissonnette
16. Correspondance
17. Comptes du mois
18. Vacances dg
19. Embauche de M. Laurent Garneau comme journalier
20. Embauche arpenteur
21. Procédures pour vente de non paiement de taxes
22. Appel d'offre pour l'avocat et le comptable pour l'année 2015.
23. Suivi sur la date de la rencontre avec la M.R.C au sujet des demandes des citoyens.
24. Sentiers pédestres : tracé et appels de projets.
25. Cadeau : nouvelle naissance
26. Varia
 - a) Demande pour la bibliothèque

- b) Bassin de sédimentation
 - c) Stationnement municipal
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

2014-11-199

3. **Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2014**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal.

Considérant que les élus ont tous reçu une copie du procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à l'adoption.

Considérant que quelques corrections doivent être apportées à l'item # 13 le mot « Mons» étant une erreur de frappe a été retirée. L'ajout du montant au budget de la Régie des Hameaux a été ajouté « 2 584 903.\$»

À l'item 15 l'ajout du montant de la valeur imposable de l'année 2014 : était de 83 231800.\$

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Breton, appuyé par le conseiller Pierre Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que les corrections ont été apportées avant l'adoption du procès-verbal tel qui a été demandé par M. Serge Breton, conseiller.

2014-11-200

4. **Rapport du maire**

Considérant que Monsieur le maire, présente le rapport annuel tel qui est prescrit au Code municipal à l'article 955.

Considérant que ce rapport fait mention de la rémunération et de l'allocation accordées aux membres du conseil tel que prescrit à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus.

Sur proposition de M. Michel Prince, conseiller, appuyé par Mme Christine Marchand, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que le rapport du maire a été déposé faisant mention de la situation financière de la municipalité incluant :

Les recettes, dépenses excèdent des revenus sur les dépenses, estimation des dépenses au 31 décembre et estimation du surplus prévus au 31 décembre 2014.

2014-11-201

5. **Convocation commission municipale (exemption taxes A.R.L.N)**

Considérant que la Commission municipale du Québec a remis un avis de convocation à la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens qui sera représenté par Madame Thérèse Lemay, dg et secrétaire-trésorière.

Considérant que la rencontre aura lieu à l'hôtel de ville de Magog, mercredi le 12 novembre 2014 à 13h30.

Sur proposition de M. Rémy Larouche conseiller, appuyé par M. Serge Breton, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que Mme Thérèse Lemay, dg et secrétaire-trésorière est la personne mandatée pour être présente au nom de la municipalité afin de répondre à la convocation de la commission municipale, qui aura lieu le 12 novembre 2014 à Magog. Les frais de repas et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

2014-11-202

6. Délimiter l'emprise des chemins municipaux

Considérant que suite à certains inconvénients qui sont survenus l'hiver dernier lorsque le fournisseur du service en déneigement, a été mis en cause de certains bris.

Sur proposition de M. Pierre Boisvert conseiller, appuyé par M. Michel Dumont, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la délimitation de l'emprise appartenant à la municipalité le long de nos routes est essentielle, pour corriger la situation qui nous a été soulignée dernièrement. La désignation permettra de connaître les endroits où les véhicules qui sont stationnés en bordure de la route ne soient pas sur l'emprise appartenant à la municipalité.

2014-11-202

7. Date prévue pour le brunch dimanche le 14 décembre

Sur proposition de M. Pierre Boisvert conseiller, appuyé par M. Serge Breton, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité désire faire la réservation au Camp Beauséjour pour l'activité annuelle du brunch, dimanche le 14 décembre à 11h30.

2014-11-203

8. Date du budget 2015

La date pour la préparation du budget aura lieu samedi le 29 novembre 2014 à 9h.

Sur proposition de M. Michel Prince conseiller, appuyé par M. Serge Breton, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que les coûts du repas pour la préparation du budget en date du 29 novembre 2014 sera entièrement à la charge de la Municipalité et servi au dépanneur du Coin.

9. Dossier Programme d'infrastructure volet 2.5

La réponse obtenue est négative sur ce projet «Municipalité amie des aînés-sous volet 2.5»

2014-11-204

10. Achat micro, haut-parleur et projecteur pour la salle

Considérant que nous désirons faire des activités en période hivernal pour les citoyens.

Considérant que le projet «Municipalité amie des aînés-sous volet 2.5» nous a été refusé.

Considérant que nous avons besoin de son pour les activités : tel les cabane à sucre, fête de la St- Jean et journée culturelle.

Considérant que le coût prévu est d'une valeur de 2 500.\$

Sur proposition de M. Michel Dumont conseiller, appuyé par Mme. Christine Marchand, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que M. Michel Prince a l'autorisation d'effectuer les achats au coût de 2 500.\$, montant maximum pour réaliser les achats ci-haut mentionnés. Les fonds disponibles proviennent du poste de la politique familiale.

2014-11-205 **11. Traverse de route pour motoneige**

Considérant qu'il est essentiel pour les motoneiges de traverser ou de circuler sur les chemins municipaux à des endroits bien précis.

Considérant que les chemins sont de la Montagne, une partie : du chemin Gosford Sud situé entre le Lac Nicolet et le chemin du Village, Chemin du Lac Nicolet du quai jusqu'à l'intersection et chemin du Village, et du chemin du village jusqu'au dépanneur du coin dans le Village.

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Rémy Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

D'autoriser la circulation des motoneiges sur les chemins ci-haut mentionnés.

2014-11-206 **12. Résolution pour redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole**

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent **de toute manière** étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.

CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires).

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale.

CONSIDÉRANT qu'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région.

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole.

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon).

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplit une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions.

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée.

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Rémy Larouche appuyé par le conseiller Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens :

1-Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole".

2- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole".

3- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de "réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités".

Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être.

4- Soumettre cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec par la poste et fournir une copie de cette résolution au député provincial, ministre Martin Coiteux, ministre Pierre Moreau par la poste.

13. Rapport SPAA

Un rapport a été remis.

14. Inspecteur municipal

M. Pierre Ramsay a rencontré les membres du conseil en atelier de travail.

15. Lettre : Dani Bissonnette

Le dossier est présentement à l'étude

16. Correspondance

1. Confirmation du Ministre Robert Poëti « confirmation de la subvention de 14 000.\$».
2. Lettre de M. André Bellavance « Programme de Patrimoine canadien» Le volet Festivals locaux. Le volet Commémorations communautaires. Le volet Fonds des legs.
3. Municipalité St-Jacques-le-Majeur dépôt des «règlements»
4. FQM «calendrier de formations 2015»
5. Me Yannick Richard « offre de services»
6. S-AIR « 9 mois pour se conformer au nouveau règlement sur la gestion sécuritaire de l'amiante»

2014-11-207

17. Comptes du mois

Considérant que la liste des comptes du mois est remise aux élus.

Il est proposé par Monsieur, Michel Prince conseiller , appuyé par Madame Christine Marchand, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver et de payer la liste des comptes totalisant un montant de 62 611.41\$ La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus. Un transfert de poste a été fait pour la formation du dg.

1	Brigitte Charpentier (concours photo)	75.00 \$
2	Hélène Dufresne (concours photo)	50.00 \$
3	Patrick Lemay (concours photo)	25.00 \$
4	Diane Roy (concours photo)	10.00 \$
5	Luc Pelland (concours photo)	10.00 \$
6	Receveur Général du Canada (D.A.S.)	930.11 \$
7	Ministre du Revenu du Québec (D.A.S.)	2 334.56 \$
8	ADMQ (formation à Drummond)	639.26 \$
9	Société Canadienne des postes (timbres)	293.19 \$
10	André Henri, maire	800.00 \$
11	Michel Prince, conseiller	316.66 \$
12	Christine Marchand, conseillère	316.66 \$
13	Rémy Larouche, conseiller	316.66 \$
14	Serge Breton, conseiller	316.66 \$
15	Michel Dumont, conseiller	316.66 \$
16	Pierre Boisvert, conseiller	316.66 \$
17	Bell Mobilité inc. (cellulaire)	57.96 \$
18	Biolab (analyses)	159.25 \$
19	Buropro (octobre)	252.43 \$
20	Carrière Sts-Marthys enr. (septembre)	215.90 \$
21	Claude Caron Avocat inc. (septembre)	2 867.15 \$
22	Desjardins Sécurité Financière (assurances)	1 024.57 \$
23	Desroches Groupe Pétrolier (huile à chauffage)	307.41 \$
24	Épicerie du Coin (sept. / oct.)	169.79 \$
25	Entretien Général Lemay (trous chemins)	129.35 \$
26	Excavation Gagnon & Frères (niveleuse)	3 863.16 \$
27	Excavation Marquis Tardif inc. (octobre)	11 225.33 \$
28	Gesterra (état octobre)	385.17 \$
29	Hydro-Québec (éclairage public)	234.13 \$
30	Hydro-Québec (usine filtration)	302.79 \$
31	Mégaburo inc. (contrat service)	588.77 \$
32	Régie Inter-Sanitaire des Hameaux (ord. & récupération)	2 311.83 \$
33	Sogetel (téléphones & internet)	255.92 \$
34	Alain Gagné (vidange toilette chimique)	827.82 \$
35	Brico Béton Vibré enr. (excavation)	367.92 \$
36	CRSBP (rencontre / bibliothèque)	25.00 \$
37	Garage A. Taschereau inc. (essence)	68.00 \$
38	Les Services EXP inc. (urbaniste)	1 724.63 \$

39	Techservice (technicien aqueduc)	195.92 \$
40	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part)	21 319.26 \$
41	Total du salaire de la D.G. :	2 194.13 \$
42	Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	4 470.74 \$
		62 611.41 \$
	TOTAL	

2014-11-208

18. Vacances dg

Considérant que pour la directrice générale il reste deux (2) semaines de vacances à être prises d'ici le 31 décembre 2014.

Considérant que la prochaine semaine de vacances aura lieu du 16 au 23 novembre.

En conséquence il est proposé par Monsieur Rémy Larouche, conseiller appuyé par Madame Christine Marchand, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers que la semaine du 16 au 23 novembre 2014 sera la 4^e semaine de vacances du dg.

2014-11-209

19. Embauche de M. Laurent Garneau comme journalier

Considérant que nous avons besoin de main d'œuvre occasionnellement pour effectuer certains travaux avec l'inspecteur municipal principalement en voirie.

Considérant que suite à l'annonce qui a paru durant l'année dans le Bla Bla M. Laurent Garneau avait offert ses services.

En conséquence il est proposé par Madame Christine Marchand, conseillère appuyée par Monsieur Michel Prince, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers que les services de M. Laurent Garneau sont retenus.

2014-11-210

20. Embauche arpenteur

Considérant qu'il est nécessaire de faire le relevé topographique d'eau moins cinq (5) regards dans le périmètre urbain de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

Considérant que ces travaux sont essentiels, pour aller de l'avant avec les réparations.

Considérant que nous avons reçu trois (3) offres de services l'une provenant de Carl Lefebvre arpenteur, Morin et Colin, arpenteur et Drolet arpenteur.

En conséquence il est proposé par Monsieur Michel Prince, conseiller appuyé par Monsieur Pierre Boisvert, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers que

les services de Carl Lefebvre arpenteur sont retenus au montant de 750.00\$ plus taxes.

Que les crédits seront imputés au fond de la réserve de l'assainissement des eaux usées.

2014-11-211 21. Procédures pour vente de non paiement de taxes

Considérant que l'envoi d'avis doit nécessairement être transmis par la poste soit par courrier enregistré ou par huissier.

En conséquence il est proposé par Monsieur Pierre Boisvert, conseiller appuyé par Madame Christine Marchand, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale est autorisée à faire l'envoi aux personnes concernées.

2014-11-212 22. Appels d'offre pour l'avocat et le comptable pour l'année 2015.

Sur demande présentée par M. Michel Dumont, conseiller, il demande des offres de services pour obtenir les services d'un avocat et d'un comptable pour l'année 2015.

En conséquence il est proposé par Monsieur Michel Dumont, conseiller appuyé par Monsieur Rémy Larouche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande d'appel d'offre soit transmise avant la préparation du budget le 29 novembre 2014.

23. Suivi sur la date de la rencontre avec la M.R.C au sujet des demandes des citoyens.

La directrice générale fait mention que la rencontre avec la MRC d'Arthabaska n'aura pas lieu avant le mois de décembre 2014.

24. Sentiers pédestres : tracé et appels de projets.

Monsieur Michel Dumont responsable du projet présente le suivi sur le dossier du présent projet. Les plans des sentiers suggérés ont été remis à M. Dumont par M. Luc Traversy ingénieur forestier de la MRC. Une des attractions serait la vision sur le sommet du Mont Louise.

2014-11-213 25. Cadeau : nouvelle naissance.

Considérant qu'une nouvelle naissance est arrivée dans notre municipalité.

Considérant que la municipalité offre au nom de la politique familiale un cadeau d'une valeur de 100.\$

En conséquence il est proposé par Madame, Christine Marchand conseillère appuyée par Monsieur Serge Breton, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une carte-cadeau d'une valeur de 100.\$ soit remise au nouveau-né. L'achat et le paiement sont autorisés.

25. Varia

2014-11-214

a) **Demande pour la bibliothèque**

Considérant qu'il serait nécessaire d'acheter deux liseuses pour les utilisateurs des services de la bibliothèque. Le coût serait d'environ 250.00\$ chacune.

En conséquence il est proposé par Monsieur, Rémy Larouche conseiller appuyé par Monsieur Serge Breton, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers que l'achat et le paiement de deux liseuses soient autorisés.

2014-11-215

b) **Bassin de sédimentation**

Considérant que des travaux suivants sont nécessaires sur la rue Paradis, telles que la vidange du bassin sédimentation et la pose d'une membrane.

En conséquence il est proposé par Monsieur, Serge Breton conseiller appuyé par Monsieur Michel Dumont, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers que l'achat et le paiement de deux liseuses soient autorisés.

c) **Stationnement municipal**

2014-11-216

Pour faire suite à la demande de M. Michel Prince faisant part aux membres du conseil que la pelle mécanique avait circulé sur l'asphalte sur le stationnement de la cour municipal faisant ainsi paraître des encavements.

Il demande qu'une lettre soit transmise à l'entrepreneur l'avisant du mécontentement suite au bris survenus. En lui faisant part que la circulation sur l'asphalte ne relève pas d'un ouvrage fait par un professionnel.

En conséquence il est proposé par Monsieur, Michel Prince conseiller appuyé par Monsieur Pierre Boisvert, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une lettre soit transmise à l'entrepreneur l'avisant de faire attention dans le futur pour ne pas répéter la même erreur.

26. Période de questions

27. Levée de l'assemblée

Proposé par Michel Dumont à 19h58

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

**Thérèse Lemay gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Signature _____ maire

Signature _____ DG Secrétaire-trésorière.